



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17061
27 mars 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 21 MARS 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LA MISSION PERMANENTE DE LA TCHECOSLOVAQUIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission permanente de la République socialiste tchécoslovaque auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur, en réponse à la note de celui-ci SCPC 2-2-4 (84) datée du 21 décembre 1984, de porter à sa connaissance les faits suivants :

La République socialiste tchécoslovaque, pleinement consciente de la nécessité d'isoler complètement le régime raciste de Pretoria, se conforme strictement aux dispositions de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud.

Conformément aux principes de sa politique étrangère, la République socialiste tchécoslovaque n'entretient aucune relation avec le régime sud-africain, ne lui fournit aucune arme, et n'importe pas d'armes en provenance d'Afrique du Sud. La Tchécoslovaquie n'en est donc que mieux placée pour condamner la politique des Etats occidentaux qui participent au renforcement de l'arsenal militaire de l'Afrique du Sud qui sert à l'oppression inhumaine de la population non blanche et aux attaques d'agression contre les Etats africains indépendants voisins.

La République socialiste tchécoslovaque appuie pleinement les résolutions 419 et 558 du Conseil de sécurité, en date respectivement des 4 novembre 1977 et 13 décembre 1984, exigeant la mise en oeuvre de l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud. La Tchécoslovaquie demande à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait de renoncer à leur coopération indigne avec le régime sud-africain et de contribuer ainsi à l'élimination de la politique brutale d'apartheid menée par le Gouvernement sud-africain.

La Mission permanente de la République socialiste tchécoslovaque auprès de l'Organisation des Nations Unies vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

